

AVERTISSEMENT

Une partie de l'isolation de ce bâtiment est réalisée avec un isolant en panneau.

Il est interdit :

- de placer au contact de l'isolant tout élément pouvant constituer une source de chaleur continue.
- de placer dans la couche isolante tout luminaire encastré.

Pour toute information, contacter le fabricant dont les coordonnées sont indiquées sur la fiche de chantier :